

# Rapport national d'activité 1996

par Marie-Martine Tomitch\*

**A** la fin de l'année 1996, l'Association des bibliothécaires français comptait 3 246 adhérents à jour de cotisation et inscrits dans l'une des deux sections, Bibliothèques publiques, ou Etude et Recherche et dans l'un des 21 groupes régionaux.

A noter une certaine stabilité voire même une petite progression puisque au 31 décembre 1995 l'ABF comptait 3 212 adhérents.

La répartition s'effectue de la manière suivante :

- **Section Bibliothèques publiques** : 2 530 adhérents (77,9 %)
- **Section Etude et recherche** : 716 adhérents (22,1%)

Notons cette année une légère remontée de la SER par rapport à la Section BP. En 1995, 2 418 adhérents (78,5 %) appartenaient à la Section des Bibliothèques publiques et 661 (21,5 %) à la SER (chiffres arrêtés au 30/11/1995).

## 1. La vie des sections

Conformément aux statuts de l'Association chacune des deux sections a présenté son rapport moral et financier un mois avant notre assemblée générale et rendra compte pendant le congrès de manière détaillée

de ses activités pour l'année écoulée (assemblée générale des sections).

Soulignons le grand intérêt et le succès, mérité, rencontré par les journées d'étude organisées par les 2 sections.

**1.1a** Ainsi pour répondre à l'une des orientations exprimées relative à une collaboration plus étroite avec les groupes régionaux, **la SER et le Groupe régional Languedoc-**

**Roussillon** de l'ABF ont organisé à Montpellier le 13 mai 1996 une journée d'étude sur le thème : « l'accès à l'information de la plus petite bibliothèque à la plus grande ».

Par ailleurs, la journée d'étude du 13 avril 1996 : « Bibliothèques et musées littéraires : lieux de mémoire, d'étude et de recherche » organisée par le Groupe Paris et la SER a connu un incontestable succès car elle a répondu à une attente de la part des animateurs, responsables de maisons-musées d'écivains comme des curieux venus nombreux (70 bibliothécaires et 22 sites représentés) ainsi que par la richesse des expériences relatées et des informations échangés.

Cette journée a fait l'objet du numéro 173 du *Bulletin* de l'ABF. De plus, à la suite de cette journée un groupe de travail s'est formé, animé par Robert Tranchida, afin de procéder à un inventaire national des collections et des fonds documentaires constitués autour d'un écrivain.

Les activités de la sous-section des bibliothèques d'art (96 adhérents) se poursuivent, toujours aussi riches et denses, avec de nombreuses initiatives et projets tant sur le plan national qu'international.

Sur le plan national, la sous-section anime notamment un groupe de travail sur Rameau en coopération avec le Service de coordination bibliographique de la BNF. Elle organise par ailleurs des réunions régulières pour le catalogage normalisé des dossiers d'artistes, des archives, des manuscrits dans les systèmes informatisés suivant un format d'échange. Quant au support de substitution sur cédés-roms, qui était souhaité pour les livrets des Salons, il n'a pu être réalisé cette année faute de crédits. Toutefois la sous-section souhaite poursuivre ce projet en 1997.

Soulignons enfin que la sous-section a organisé en 1996 de nombreuses journées d'étude toutes d'un grand intérêt pour la profession. La réunion nationale de bibliothèques d'art qui s'est tenu en mars 1996 au musée de Grenoble a connu elle aussi un vif succès. Les actes de cette journée ont fait l'objet d'une publication dans le n°173 du *Bulletin* de l'ABF.

**1.1b** Quant à la section des **Bibliothèques publiques**, elle a organisé en février 1996 une journée d'étude qui a eu un succès certain, sur le thème : « Le rôle social des bibliothèques en milieu urbain », thème qui a été abordé sous l'angle sociologique mais aussi par des professionnels qui, sur le terrain, ont mené des actions spécifiques. Elle en publie les actes en ce printemps 1997.

En ce qui concerne la sous-section des bibliothèques d'hôpitaux (36 adhérents), elle travaille sur la réactualisation du Guide IFLA pour les bibliothèques desservant des établissements hospitaliers dont la dernière édition date de 1984. Par ailleurs, la sous-section continue à œuvrer au maintien d'une unité professionnelle et d'un développement des bibliothèques d'hôpitaux.

## 1.2. La vie des groupes régionaux

\* Secrétaire générale de l'ABF.

Les groupes régionaux continuent à déployer une activité importante, que ce soit dans le cadre de la formation ABF au diplôme d'auxiliaire de bibliothèque ou dans des réflexions autour du métier. Journées d'étude, séminaires, rencontres se sont multipliés en régions connaissant toujours un grand succès. *La Note d'information* a rendu compte de toutes ces activités, dans la mesure bien sûr où elles ont été signalées au secrétariat national.

### **1.3. Le fonctionnement statutaire national**

C'est le groupe Provence qui a accueilli cette année le **Séminaire des groupes régionaux**. Ce séminaire s'est tenu à Cavaillon les 11 et 12 janvier dernier où Martine Pringuet, l'équipe de la bibliothèque et le Conseil du Groupe nous ont réservé un accueil des plus chaleureux dont nous tenons à nouveau à les remercier ici.

Quatorze groupes régionaux sur les 21 que compte l'ABF ont participé à ce séminaire. Élément désormais majeur de la vie de l'Association, il

Par ailleurs, a été posé le problème de l'articulation entre le travail des groupes régionaux et des sections. Si un éclaircissement du travail des uns et des autres semble parfois s'imposer il paraît néanmoins évident que tout ce qui est régional concerne le groupe (les relations avec le CNFPT pour la formation au niveau régional par exemple...). Toutefois, rien n'empêche les groupes de s'emparer également de thèmes nationaux et internationaux. Ce débat a permis aussi de rappeler que le travail en région doit permettre également de rapprocher les différents types de bibliothèque.

De plus, le groupe Provence a rappelé sa forte mobilisation par rapport au contexte politique local et la situation parfois très difficile des bibliothèques (à Orange et Marignane notamment).

Par ailleurs, engagée en 1995, la réflexion sur la représentativité des groupes régionaux au sein du Conseil national a trouvé son aboutissement avec l'adoption, à l'unanimité des présents, lors du Conseil

## **Le Séminaire des groupes régionaux, organisé par le groupe Provence, a permis de confirmer l'importance de notre association à l'échelon régional**

participe au renforcement de la cohérence nationale de notre Association.

Cette rencontre a permis de confirmer la vie importante de notre Association à l'échelon régional. Outre l'échange d'informations sur les activités de chacun, ce séminaire a permis de faire le point sur la formation ABF d'auxiliaire de bibliothèque, sur la réalité de la formation professionnelle dans les régions ainsi que sur le fonctionnement général de l'Association et les dossiers en cours.

national du 22 janvier 1996, de nouvelles modalités de représentation. L'objectif était d'assurer la représentation égale de tout adhérent, quelle que soit sa région ou sa section de rattachement. Ainsi désormais chaque groupe et section est représenté au CN au prorata du nombre de ses adhérents, sachant que le total des mandats des 2 sections et le total des mandats de l'ensemble des groupes reste identique (statuts de l'Association). De plus, des suppléants élus par les conseils des groupes et sections siègent de droit en l'absence du titulaire.

Le congrès national est un moment important de la vie de l'Association. C'est un moment statutaire, puisque s'y tiennent les assemblées générales des sections, et l'assemblée générale de l'Association.

C'est aussi un moment de rencontre, où les adhérents peuvent s'exprimer sur le fonctionnement de l'ABF et l'ensemble des préoccupations de la profession.

En juin 1996 notre Congrès national s'est tenu à la Bibliothèque nationale de France, dans le bâtiment de Tolbiac. A la veille de l'ouverture au public d'une nouvelle bibliothèque nationale de France, l'ABF a souhaité en effet, pour son 90<sup>e</sup> anniversaire, marquer cet événement.

Sur le thème : «De la plus grande à la plus petite», notre Association a voulu que professionnels du livre, élus, et décideurs se rencontrent pour réfléchir ensemble aux missions qu'aujourd'hui, les différentes bibliothèques d'un pays doivent remplir quels que soient leurs moyens et leurs tutelles.

De nombreux exemples étrangers (anglais, néerlandais, américain, canadien, danois, italien, suisse...) ont contribué à enrichir le débat et approfondir la réflexion autour des coopérations nécessaires entre bibliothèques.

Mais ce congrès fut aussi, pour les participants, quelques jours de découverte privilégiée de nouveaux locaux, grâce à l'accueil de l'équipe de la BNF, aux visites commentées du site, mais aussi de présentation des différents services et de leur fonctionnement futur. Des jours propices aussi à la rencontre de collègues représentatifs encore plus que d'habitude d'établissements variés, près de 900 inscrits auxquels s'étaient joints de nombreux et éminents collègues étrangers.

Quatre motions ont été adoptées en assemblée générale concernant :

- Une loi sur les bibliothèques
- Les bibliothèques des universités
- La Bibliothèque nationale de France
- La sauvegarde de la Bibliothèque de l'Arsenal.

Ces motions ont été envoyées aux administrations concernées, ont été lues, mais les problèmes soulevés n'ont pas malheureusement trouvé aujourd'hui de solution réelle.

Le fonctionnement des instances nationales de l'ABF a été d'une grande régularité. Le Conseil national s'est réuni 4 fois en 1996 et le Bureau s'est retrouvé très régulièrement tous les mois. Toutes les réunions ont fait l'objet de compte rendus. Chaque adhérent de l'ABF peut se les procurer auprès du Président de sa section ou de son groupe, et bien entendu au siège de l'ABF.

Suite à la démission d'Anne-Marie Delaune, le Conseil national d'avril 1996 a élu Francine Masson en tant que troisième vice-présidente.

#### **1.4. Le fonctionnement du secrétariat permanent**

Le secrétariat permanent, Mesdames Dominique Pradat et Olivia de la Panneterie, par leur compétence et leur disponibilité, a été, il convient de le souligner, d'une aide efficace et essentielle pour le bon fonctionnement de notre Association.

Saluons aussi cette année l'arrivée de Madame Odile Fey qui, sur un poste à mi-temps, est chargée de la gestion administrative de la formation élémentaire ABF.

Quant à Madame Pham Ti, elle continue à effectuer une partie de la comptabilité nationale à raison de 52 heures par mois.

Madame Caroline Paganucci a été chargée par contrat de la régie publicitaire du *Bulletin* et de l'organisation commerciale du salon professionnel du congrès.

## **2. Les activités en 1996 et la politique générale de l'Association**

### **2.1. La formation professionnelle**

— *La formation élémentaire ABF d'auxiliaire de bibliothèque*

Elle représente une activité de plus en plus importante au sein des groupes régionaux.

Saluons cette année la naissance d'un nouveau centre de formation ABF en Pays de Loire. (En ce qui concerne l'année 1995-1996 : voir le rapport Pierre Bruthiaux.)

L'homologation du diplôme, au niveau V, dont la demande a été réitérée en 1996 (elle est accordée pour trois ans) suit son cours. Si elle n'est pas publiée à ce jour, il semble que ce ne soit pas dû à un refus, mais à des lenteurs administratives.

La Commission pédagogique se réunit très régulièrement et a mis en place des groupes de travail. Pilotés par Pascale Deligny en bibliographie, Michelle Pastor en catalogage, et Catherine Bosc en bibliothéconomie, ces groupes de travail se sont donné pour objectif de réaliser chacun un livret pédagogique dont l'un pourrait être disponible à la rentrée 97. Ils constitueraient les premiers volumes d'une collection publiée par l'ABF, de petits manuels destinés en particulier aux stagiaires et aux débutants. Le titre provisoire retenu pour le

livret de bibliographie pourrait être : « Informer et rechercher en lecture publique : approche actuelle de la bibliographie ».

A raison de 2 à 3 réunions par an le Conseil de perfectionnement contribue aussi à garantir la cohérence et à la structuration rigoureuse de cette formation déconcentrée.

### Autres formations

*Appel d'offre pour la formation de médiateurs du livre*

Fin juin le ministère de la Jeunesse et des Sports a adressé une lettre d'in-

banlieue de Metz. Ils suivront la totalité de la formation ABF et seront intégrés aux autres élèves. Cette formation lourde devrait déboucher sur des emplois-ville, donc des emplois précaires, la seule perspective d'emploi permanent étant celle d'agent du patrimoine.

Soulignons que pour la mise en place de ce projet, le groupe régional et l'ABF ont toujours réaffirmé haut et fort la nécessité d'intégrer ces

entre l'ABF et le ministère de la Coopération qui avait été élaboré afin de mettre en place un partenariat formalisé pour le développement d'actions dans les bibliothèques de pays francophones, auprès de personnels de bibliothèques, ne s'est pas concrétisé. Les actions communes envisagées relevaient des domaines suivants : expertise de bibliothèques ou de réseaux, formation professionnelle des bibliothécaires, participation à l'organisation d'échanges ou de partenariats (échanges de livres, accueil de stagiaires, échanges de professionnels, accueil d'écrivains...).

### Démarches auprès des autorités

De nombreuses rencontres entre les membres du Bureau et les autorités de tutelle : Direction du livre et de la lecture, Direction de l'information scientifique et technique et des bibliothèques, Ecole nationale supérieure des bibliothèques et des sciences de l'information, Inspection générale des bibliothèques, Centre national de la Fonction publique territoriale, Direction générale des collectivités locales (ministère de l'Intérieur) ont permis de faire entendre notre point de vue et nos inquiétudes quant aux statuts et à la formation professionnelle. Après

## Former des professionnels du livre travaillant auprès des populations en difficulté et en relation avec les établissements de lecture publique

tention en vue de la formation de « médiateurs du livre » de niveau 3-5 — l'idée étant de former des professionnels du livre qui ne seraient pas tout à fait des bibliothécaires et qui travailleraient en relation avec les populations en difficulté et les établissements de lecture publique. Un cahier des charges a été envoyé, suivant les cas, aux DRAC, aux organismes de formation dont les centres ABF, aux bibliothèques, aux services des sports...

Ce dispositif ressemble beaucoup à celui conduit par ATD et l'ABF il y a quelques années.

Toutefois les seuls emplois débouchant sur cette formation seront, semble-t-il, des emplois-ville.

A cet égard, le Groupe Lorraine et son Centre de formation ABF travaillent sur ce projet de « médiateurs du livre », avec le soutien de la DRAC et en collaboration avec 2 autres partenaires : l'Institut régional du travail social de Lorraine (IRTS) et l'Association « Inter-services migrants-Est ». Les candidats de moins de 26 ans et de niveau en-dessous du BAC seront en stage pendant dix-huit mois, de janvier 1997 à juillet 1998, à l'IRTS à Ban Saint-Martin, dans la

médiateurs en formation dans les groupes normaux de formation des centres ABF

Par ailleurs, l'ABF a été sollicitée par le ministère de la Coopération pour organiser des stages et des propositions d'interventions au Cameroun, au Cambodge... Malheureusement le projet de convention de partenariat



A l'occasion du Salon du livre anti-fasciste de Gardanne, une série d'auto-collants ont été confectionnés par le groupe ABF Midi-Pyrénées, en collaboration avec les éditions Milan et Loubatières. Vous pouvez les commander à l'ABF Provence.

quelques années de pratique, l'ABF continue à réaffirmer son insatisfaction et son désaccord profond concernant les statuts et le système de formation professionnelle qui en découle.

Concernant la formation rappelons enfin que l'ABF a publié en septembre 96 une 4<sup>ème</sup> édition revue et corrigée de la brochure : «Emplois publics des bibliothèques : concours et formations», dont un nouveau tirage réactualisé s'impose déjà.

## **Tous les types de bibliothèques sont représentés dans nos commissions, prouvant que notre profession doit aborder ses préoccupations de façon transversale**

### **2.2 Travaux des commissions thématiques**

En 1996 cinq commissions d'études thématiques et techniques ont travaillé :

— La Commission Relations internationales qui est composée de la Commission Europe et de la Commission Francophonie et qui est

animée par Françoise Danset.

— L'Observatoire de l'information bibliographique et documentaire animé par Dominique Lahary.

— La Commission Structures et contenus des formations animée par Anne Dujol.

— La Commission pédagogique de la formation ABF animée par Pierre Bruthiaux et qui est dorénavant constituée de quatre groupes de

réflexion pédagogique animés par des membres de la Commission pédagogique (groupe catalogage, bibliographie, bibliothéconomie, homologation).

— Commission de réflexion autour d'une loi sur les bibliothèques animée par Claudine Belayche.

Ces Commissions de travail compo-

sées de membres de toutes les sections et parfois de personnalités extérieures invitées se réunissent régulièrement sur des sujets techniques et professionnels, et publient des documents de synthèse dans le *Bulletin d'informations*, préparent le travail des instances nationales.

Elles représentent un élément positif et concret de la vie du travail de notre Association sur tous les grands problèmes d'actualité dans les bibliothèques. Soulignons que tous les types de bibliothèques y sont représentés, ce qui prouve à nouveau que c'est bien de façon transversale et thématique que doivent être abordés les grands sujets qui préoccupent notre profession.

Chaque responsable de Commission présentera un compte-rendu des activités des différentes commissions.

### **2.3 Relations interassociations et interprofessionnelles**

En 1996 l'ABF a participé à toutes les réunions de l'Interassociation ABCD et notamment celles concernant les directives européennes en préparation autour des droits d'auteur et de copyright. Jean-Pierre Roze, vice-président, représente l'ABF auprès de l'ABCD.

Par ailleurs, et comme les années précédentes, l'ABF a tenu un stand

## Le Conseil national a élu au congrès le nouveau Bureau national

**Présidente** : Claudine Belayche (BM d'Angers)

**Vice-présidents** : Pierre-Yves Duchemin (BnF), Hugues Van Bésien (Médiathèque de Beauvais), Gérard Briand (BIU/SICOD Bordeaux), et Martine Pringuet (Médiathèque de Cavillon)

**Trésorier** : Alain Pansu (Médiathèque de Taverny)

**Secrétaire générale** : Marie-Martine Tomitch (BU des S<sup>t</sup>-Pères)

**Secrétaire générale-adjointe** : Francine Thomas (BM de Strasbourg)

S'adjoignent à ce bureau les **Présidents des sections** :

**Pour la SER** : Anne-Françoise Bonnardel (BnF)

**Pour la SBP** : Philippe Debrion (Médiathèque de S<sup>t</sup>-Quentin-en-Yvelines)

au Salon du livre de Paris, au Salon du livre de jeunesse de Montreuil. Cela a donné lieu à de nombreuses rencontres et débats.

En collaboration avec l'Association des libraires spécialisés pour la jeunesse la remise des prix Sorcières a

été organisée pour la 8<sup>e</sup> année consécutive le 10 juin 1996 à l'occasion du congrès national dans les locaux de la Bibliothèque nationale de France à Tolbiac. Ce prix concerne cinq catégories dans la littérature jeunesse : tout-petits, albums, premières lectures, romans et documentaires.

L'ABF a été invitée aux congrès ou journées d'étude nationales de l'ADBDP, l'ADBU, l'ACB, l'ADBS, toutes Associations complémentaires de la nôtre, dont nous saluons aujourd'hui les représentants.

Elle a par ailleurs organisé en juin dernier une journée d'étude en collaboration avec l'ACB sur le thème : «Catalogues du futur/Futur des catalogues». Journée qui fait l'objet d'un compte rendu dans le n°174 du *Bulletin*.

Elle participe régulièrement, depuis sa création, à l'Institut français pour la reliure en bibliothèque (IFRB),

structure qui tente de faire dialoguer relieurs et bibliothèques utilisatrices, dans le souci d'une qualité accrue des produits.

### 2.4. Relations internationales

L'ABF participe aux activités, ou adhère à des Associations au niveau européen ou international.

EBLIDA (European Bureau of Library, Information and Documentation Associations), Association européenne qui a été créée pour tenter de défendre le point de vue des bibliothèques auprès des instances européennes,

en particulier dans le domaine de la propriété intellectuelle et du droit des bibliothèques publiques à diffuser les publications sur tous supports. Concernant cette Association l'ABF est en attente de positions claires et de nouvelles orientations, car les conditions générales de fonctionnement de l'Association ont changé, en particulier par le départ d'Emanuella Giavarra, directeur d'Eblida et l'élection d'un nouveau président le Danois Soren Moller.

En effet, Emanuella Giavarra suit désormais le dossier concernant les modifications demandées à la Convention de Berne concernant le

des rencontres avec les autorités de tutelle et courriers d'intervention auprès des décideurs.

L'ABF participe aux réunions de l'IFLA et aux travaux du Comité français IFLA, association loi 1901, qui a pour objectif principal de développer la participation française et francophone aux travaux de l'IFLA.

Par ailleurs, l'ABF participe aux travaux du CFPPA (Comité français de pilotage du plan d'action pour les bibliothèques de la Communauté européenne) dont le *Bulletin* a publié des informations pour aider les établissements à participer à des

où elle a fait preuve de compétences reconnues par tous, et haussé la qualité rédactionnelle au plus haut niveau.

Aujourd'hui l'ABF doit reconstituer un comité de rédaction actif, largement représentatif des différents types d'établissement et s'appuyant sur une participation plus active des groupes et sections.

Enfin, notons que cette année 1996 a vu la réalisation d'un Index du *Bulletin* pour les années 1981-1995 (n°110 à 169), par Jacqueline Gascuel et Anne Marie Chaintreau, à partir d'un travail d'étudiantes d'IUT, qui paraîtra au printemps 1997.

- *La Note d'informations*

Support d'informations ponctuelles sur la vie de l'Association et de la profession, alors que le Bulletin assure le relais pour des informations plus importantes et traitées plus largement, La Note d'Informations a fait cette année encore l'objet d'une parution trimestrielle.

- *Le Métier de bibliothécaire*

La dixième édition du *Métier de bibliothécaire* a été publiée en février 1996, coordonné par Françoise Hecquard et Françoise Froissard. Cette édition entièrement refondue et augmentée témoigne de l'importante évolution de notre métier ; elle a connu un réel succès. Tirée à 5 000 exemplaires, elle était déjà épuisée en septembre dernier date à laquelle il a été procédé à un nouveau tirage avec mises à jour et quelques corrections.

- *L'Annuaire des adhérents ABF*

Par ailleurs, l'automne 1996 a vu la sortie de la version 1996 de l'Annuaire de l'Association des

## **L'ABF a participé à toutes sortes de réunions, de salons, de rencontres européennes, voire internationales, et a organisé des journées d'études**

droit d'auteur, particulièrement pour les documents numérisés en tant que chargée de mission ECUP+ (European Copyright User Platform) qui est en réalité financée par la DG 13, et non plus au nom d'EBLIDA.

Concernant les directives européennes en préparation autour des droits d'auteur et de copyright, l'ABF a toujours affirmé sa position pour une consultation libre de droits de tout document numérisé.

L'ABF s'est associée à la position prise par l'IFLA à la conférence de Pékin qui demande d'accepter une dérogation pour les bibliothèques en tant que lieux à usage culturel et pédagogique. Parallèlement, nous avons exprimé notre position par

opérations dans le cadre des appels à programmes pour les 3 ans qui viennent.

### **2.5. Activités éditoriales**

- *Le Bulletin d'informations de l'ABF*

Fin 1996, le *Bulletin* comptait 876 abonnés dont 124 à l'étranger.

En cette fin d'année 1996, le comité de rédaction de notre *Bulletin d'informations* a connu des heures difficiles. Notre secrétaire de rédaction, Madame Ghislaine Jegou-Herzog, a démissionné. Mais surtout Madame Jacqueline Gascuel a annoncé qu'elle ne souhaitait plus assurer la rédaction en chef du *Bulletin* ; ce qui laisse «vacant» ce poste difficile

bibliothécaires français. Cette version recense tous les adhérents à jour de leur cotisation au 15 août 1996 ainsi que ceux ayant payé leur cotisation en 1995 mais qui n'avaient pas encore régularisé leur situation.

Cet annuaire comporte un index géographique des adhérents ainsi qu'une liste des personnes morales adhérentes.

- L'ABF sur Internet

L'Association a ouvert un service sur la toile d'araignée mondiale (World Wide Web).

Son adresse : <http://www.abf.asso.fr>

Au menu : une présentation générale de l'Association, les publications, les congrès et journées d'étude, un point sur la situation des bibliothèques en France.

Une rubrique «Quoi de neuf?» permet de repérer les nouvelles informations. Mais ce n'est qu'un début : de

nouvelles rubriques sont prévues qui seront annoncées au fur et à mesure de leur réalisation.

recrutement des recrutés de la filière culturelle territoriale, la professionnalisation des épreuves des concours

## **Les dossiers en cours ? Toujours et encore... les statuts les concours, la formation... le droit de prêt, les droits d'auteur, les acquisitions...**

### **3. Les dossiers en cours**

Quels ont été les dossiers de fond traités par l'Association ?

- **Toujours et encore... les statuts, les concours, la formation...**

Nous continuons à réclamer, pour faire avancer nos propositions concernant la formation post-

d'assistant, assistant qualifié et bibliothécaire.

Des modifications ont été apportées dans les épreuves des concours de recrutement de l'Etat, en particulier pour les magasiniers spécialisés et inspecteurs de magasinage, ainsi que pour les bibliothécaires adjoints. Nous en demandons une adaptation pour la fonction territoriale : les concours sont restés identiques, pro-



voquant le phénomène des «reçus-collés» bien connu, marque de l'inadaptation des listes d'aptitude aux demandes exprimées par les collectivités employeuses.

Nous n'avons pu que le déplorer, et déplorer aussi le peu de soutien de la DLL sur ce sujet auprès de la DGCL.

• **Les relations avec les autres professionnels du livre.**

Les discussions sur l'introduction d'un droit de prêt semblaient s'être un peu «calmées» après la sortie l'an dernier, de la synthèse des enquêtes de l'Observatoire de l'économie du livre ; les enquêtes ont montré combien il y avait complémentarité dans les pratiques d'achat et d'emprunt, plutôt que concurrence.

Toutefois le SNE a décidé de reprendre le dossier «droit de prêt», en le considérant dans l'ensemble de la problématique et a demandé à l'ABF de faire le point sur ses positions.

Au cours d'une entrevue avec M. Sarzana, délégué général du SNE, en décembre dernier, l'ABF a rappelé l'enquête de l'Observatoire de l'économie du livre (pas encore publiée !), les statistiques sur les prêts, le dossier rédigé par l'ABF il y a deux ans. A cet égard, l'engagement d'une discussion sur le fond avec les éditeurs des «sciences humaines» pour élaborer des propositions constructives semble s'imposer.

Dernière heure : le SNE se prononce officiellement pour l'introduction d'un droit de prêt sur tous les documents. Nous devons réagir vite et fort, pour éviter une désertion des bibliothèques pour raisons économiques.

• **Copyright, droit d'auteur...**

Les instances internationales sont très préoccupées par ces sujets très techniques. Il s'avère que si l'on n'y prend garde, la consultation des

documents pourrait être tarifée, en particulier pour les supports numérisés et des informations en ligne (voir le chapitre sur les relations internationales).

L'ABF, en compagnie de l'ADBS en particulier, a affirmé auprès des instances de la WIPO sa position de défense de l'accès libre à l'information, sur tous supports, dans les établissements publics. L'IFLA a été très présente et efficace sur ce terrain.

• **Les acquisitions en bibliothèque municipale :** les pressions des élus du Front national

Suite aux informations révélées au grand jour sur le fonctionnement de la Bibliothèque municipale d'Orange (diffusion du rapport de l'Inspection générale des bibliothèques dans la presse nationale), et d'autres établissements de lecture publique, l'ABF a réagi en réaffirmant sa volonté de préserver le développement des bibliothèques publiques, sous la direction de professionnels responsables.

La pétition diffusée dans les bibliothèques a recueilli à ce jour plus de 21 400 signatures, bibliothécaires, lecteurs, enseignants, mais aussi nombre d'élus locaux ou nationaux, des libraires, d'autres professionnels de la culture (théâtre notamment)...

Par ailleurs notre Association a fait paraître dans la presse nationale : *Le Monde, Libération, Le Figaro*, une «Lettre ouverte aux élus de la République et aux élus locaux» leur demandant de réaffirmer leur confiance et leur soutien aux bibliothécaires qui constituent et gèrent les collections des bibliothèques, au service des publics les plus divers, dans le respect des principes de neutralité et de laïcité du service public.

Soulignons que nous avons reçu pour cette campagne le soutien chaleureux de nombreuses Associations étrangères et notamment celui de la Library Association, du NBLC (Association de coopération des bibliothèques néerlandaises), des bibliothécaires suédois, ... que nous remercions très sincèrement.

La question posée est clairement celle de la responsabilité des bibliothécaires et responsables de bibliothèques sur la gestion quotidienne des collections, les acquisitions en étant une pierre d'achoppement évidente.

Il n'est pas question pour nous d'opposer à une liste de prescription/proscription (telle celle qui devait «analyser le pluralisme dans les BM») une ou plusieurs autres listes. Le bibliothécaire doit être clairement conforté, en tant que professionnel qualifié, dans sa responsabilité sur les acquisitions et leur traitement bibliothéconomique : c'est pour nous la seule garantie d'assurer la continuité du service public de la bibliothèque, par delà les échéances électorales, mais aussi que soient réellement prises en compte les aspirations des publics les plus divers auxquels s'adresse la bibliothèque.

Cette position a été exprimée dans un article publiée dans *La Gazette des communes* le 3/02/1997.

Les journaux nous ont accordé une très large place dans leurs colonnes, et disons-le de l'extrême droite à l'extrême gauche : articles dans *Présent*, mais aussi dans *Le Figaro, Le Monde, Libération, Le Monde de l'éducation,...* jusqu'à *Ras l' Front, Charlie Hebdo, Le Canard enchaîné*, et dans toute la presse spécialisée concernant les collectivités locales .

Le bureau national a été interpellé à de nombreuses reprises, ainsi que les collègues du groupe PACA, en première ligne, d'autant que cette campagne sur les bibliothèques a également touché d'autres domaines culturels.